

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
4 avril 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *AF*
INITIALES DU PRÉSIDENT *JM*

Procès-verbal de la séance du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Draveurs tenue à la salle Rolland-Bérubé du centre administratif le lundi **4 avril 2022** à compter de **18 h 30**.

PRÉSENCES :

Membres parents : Karine Ann Ciura, Marie-France Joanisse, Anne-Marie Loiselle, Jérôme Maltais, Annie Goudreau

Membres du personnel scolaire : Michel Enright, Stéphanie Bourbonnais, Annie Desaultels, Alexandria Duchaussoy-Girard

Membres de la communauté : Micheline Marcotte Boucher, Dave Beaumont-Vaillancourt, Paul Loyer, Nathalie Dorais-Pagé, Caroline Plante

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Monsieur Christian Laforest, Directeur général adjoint et Secrétaire général, Madame Josée St-Hilaire, Coordonnatrice au Service des ressources éducatives.

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président, monsieur Jérôme Maltais constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C213-2204 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Anne-Marie Loiselle que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les ajouts suivants :

- Motion de félicitations pour monsieur Paul Loyer
- Remplacement direction générale adjointe

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
4 avril 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *MF*
INITIALES DU PRÉSIDENT *MF*

C214-2204 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 FÉVRIER 2022

IL EST PROPOSÉ par Micheline Marcotte Boucher que le procès-verbal du 22 février 2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

AVIS DE SUIVIS DU 22 FÉVRIER 2022

Les membres sont informés que tous les suivis ont été effectués.

DÉNONCIATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Mme Annie Goudreau fait la dénonciation suivante : considérant un lien professionnel entre elle et la protectrice de l'élève (Mme Janik Sunstrum) elle s'abstiendra de commenter la présentation du point 14 « Dépôt du rapport du protecteur de l'élève pour la plainte 005 ». De plus, il est noté que le plaignant a fait appel au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dont madame Goudreau est la présidente.

PAROLE AU PUBLIC

Aucune parole au public

C215-2204 POLITIQUE 56-12-01 « AJUSTEMENT ET ANNULATION DES INTÉRÊTS APPLIQUÉS AU COMPTE DE TAXE SCOLAIRE »

CONSIDÉRANT l'article 316 de la Loi sur l'instruction publique qui indique que la taxe scolaire porte intérêt au taux publié dans la Gazette officielle du Québec;

CONSIDÉRANT que la politique 56-12-01 « Ajustement et annulation de soldes au rôle de perception » date du 15 juin 1999 et nécessite d'être actualisée;

CONSIDÉRANT les modifications proposées à l'intitulé et au contenu de la politique 56-12-01 « Ajustement et annulation des intérêts appliqués au compte de taxe scolaire »;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès du comité de parents;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Annie Desaultels que la politique 56-12-01 « Ajustement et annulation des intérêts appliqués au compte de taxe scolaire » soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
4 avril 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

C216-2204 POLITIQUE 56-13-01 « RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES AUX UNITÉS ADMINISTRATIVES ET AUX COMITÉS »

CONSIDÉRANT les exigences de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la nouvelle méthode de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi 105 sur la gouvernance;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès du comité de parents, du comité consultatif EHDA, des conseils d'établissement ainsi que des syndicats;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, de la Direction générale et du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par Annie Goudreau que la politique « Répartition des ressources financières aux unités administratives et aux comités » soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

C217-2204 POLITIQUE SUR LA CYBERCITOYENNETÉ ET LA CYBERSÉCURITÉ

CONSIDÉRANT les besoins et les impératifs en matière de cybercitoyenneté et cybersécurité au sein du Centre de services scolaire des Draveurs ;

CONSIDÉRANT que la politique sur la cybercitoyenneté et la cybersécurité permet au Centre de services scolaire des Draveurs d'accomplir sa mission, de préserver sa réputation, de respecter les lois et de réduire les risques en protégeant l'actif informationnel qu'elle a créé ou reçu ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de parents, de l'unité des Draveurs de l'Association québécoise des cadres scolaires, de l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois (unité des Draveurs), du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, du Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais et du Syndicat du personnel professionnel des centres de services scolaires de l'Outaouais ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion et de la direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par Karine Ann Ciura que la politique sur la cybercitoyenneté et cybersécurité soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
4 avril 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *CJ*
INITIALES DU PRÉSIDENT *JM*

**C218-2204 ENTÉRINEMENT DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES-
MESURE « MAINTIEN DES BÂTIMENTS »**

CONSIDÉRANT l'article 5 du règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » ;

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure « Maintien de bâtiments » ;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'entériner les coûts supplémentaires pour le projet décrit dans le document présenté.

Adopté à l'unanimité

**C219-2204 ADJUDICATION DU CONTRAT- SERVICES SPÉCIALISÉS
POUR L'ENTRETIEN SANITAIRE AUX ÉTABLISSEMENTS
SECONDAIRES**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 15 décembre 2021 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres public est un appel d'offres fondé sur le rapport qualité-prix (prix ajusté le plus bas);

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 11 février 2022 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que conformément au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* un comité de sélection a évalué la qualité des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'évaluation faite par les membres du comité de sélection font consensus et qu'ils démontrent que l'évaluation est fondée sur la mesure du niveau de qualité suivie du calcul du rapport qualité-prix;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Alexandria Duchaussoy-Girard d'accepter la soumission de **Nasco Entretien ménager d'immeubles**, ayant sa place d'affaires au 263, rue Laramée, Gatineau

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
4 avril 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *JF.*
INITIALES DU PRÉSIDENT *M.*

(Québec) J8Y 2Z7 pour les établissements secondaires pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025 avec possibilité de reconduction annuelle de gré à gré pour deux années supplémentaires aux mêmes termes et conditions :

ÉTABLISSEMENTS	MONTANT DU CONTRAT EXCLUANT LES TAXES (prix non ajusté)
École Polyvalente de l'Érablière	848 001,61 \$
École secondaire du Versant	824 943,41 \$
École Polyvalente Le Carrefour	1 310 849,09 \$
École Polyvalente Nicolas-Gatineau	1 876 516,58 \$

Adopté à l'unanimité

C220-2204 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS – RÉFECTION DE LA TOITURE PHASE 2 – ÉCOLE LA SOURCE

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 1 105 000 \$ du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 25 février 2022 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions en présence de témoins le 28 mars 2022 et analyse de conformité par la *Responsable de l'application des règles contractuelle (RARC)*;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 1^{er} juin et devront être complétés au plus tard le 30 septembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Marie-France Joanisse que la soumission de la firme **Les Toitures Raymond & Associés Inc.**, située au 65, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 d'une somme de **648 000,00 \$**, excluant les taxes pour la réfection de la toiture phase 2 à l'école La Source soit acceptée.

Adopté à l'unanimité

C221-2204 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2022-2023

CONSIDÉRANT l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
4 avril 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

CONSIDÉRANT le calendrier scolaire 2022-2023 ;

Il est proposé par Caroline Plante que les séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2022-2023 aient lieu aux dates et heures mentionnées ci-dessous :

Lundi 29 août 2022	18h30
Lundi 17 octobre 2022	18h30
Lundi 12 décembre 2022	18h30
Lundi 20 février 2023	18h30
Lundi 3 avril 2023	18h30
Lundi 8 mai 2023	18h30
Jeudi 29 juin 2023	18h30

Adopté à l'unanimité

DÉPÔT DU RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE POUR LA PLAINE 005

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

C222-2204 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
4 avril 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par Dave Beaumont-Vaillancourt que les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

C223-2204 MOTION DE FÉLICITATIONS POUR MONSIEUR PAUL LOYER

CONSIDÉRANT la séance ordinaire tenue le 29 mars 2022 du conseil d'administration de la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Draveurs qui a voté à l'unanimité pour la fermeture de la fondation ;

CONSIDÉRANT le travail extraordinaire du président, M. Paul Loyer, qui, dès le début, n'a cessé de déployer les efforts nécessaires à l'accomplissement de la mission de la fondation, et, ce, toujours au bénéfice des élèves ;

Il est proposé par Dave Beaumont-Vaillancourt d'adresser des félicitations à monsieur Paul Loyer pour le travail indéfectible qu'il a fait pendant les années d'existence de la fondation.

Adopté à l'unanimité

C224-2204 REMPLACEMENT DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT les programmes de congé sabbatique et de retraite progressive d'une direction générale adjointe ;

CONSIDÉRANT le mandat donné par le conseil d'administration à la directrice générale de développer un plan de relève des hors-cadres ;

CONSIDÉRANT le besoin d'assurer une continuité dans les dossiers lors de la préretraite de la direction générale adjointe ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale ;

IL EST PROPOSÉ par Jérôme Maltais de procéder à la nomination de monsieur Guy Bélair, directeur du Service des ressources informatiques de la clientèle et du transport (SRICT), pour le remplacement de la direction générale adjointe pendant la période de 6 mois de son congé sabbatique et, ensuite, à raison de deux jours semaines pendant sa période de préretraite. Il est aussi demandé d'analyser les besoins du SRICT à partir de janvier 2023 et d'ajouter un effectif si nécessaire.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
4 avril 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

INDICES DE VÉTUSTÉ

Madame Dufour informe les membres que le CSSD a reçu les cotes concernant l'état de ses bâtiments. Elle fait remarquer qu'il y a 8 édifices dont la cote a été augmentée, ce qui est très bon pour notre parc immobilier.

Cependant, pour 15 édifices la cote a baissé. Ceci s'explique essentiellement parce que, depuis l'an dernier, la méthode d'inspection a été modifiée. Elle a été uniformisée, et, ce, pour l'ensemble des CSS au Québec. On voit donc une baisse des indices pour la majorité des écoles. Il est important de noter que, puisque la valeur immobilière a été revue à la hausse pour l'ensemble des bâtiments du secteur de l'Éducation, l'impact a été ajusté.

Un seul bâtiment a la cote E. Pour cet édifice, d'ici 2027, plusieurs projets ont été planifiés par le Service des ressources matérielles. La cote « E » s'explique aussi par la somme monétaire des travaux requis dans les prochaines années versus la valeur de remplacement du bâtiment.

La moyenne actuelle de nos indices indique que nous sommes à 11,17% ce qui est bon. Nous sommes en attentes des prochaines enveloppes budgétaires octroyées par le MEQ suite à ces résultats. Évidemment, nous allons poursuivre nos chantiers afin de réaliser des projets d'envergure pour les prochaines années pour avoir une bonne cote d'état de nos bâtiments et rencontrer nos cibles. Ce qui est important de comprendre, c'est que plus nous ajoutons des travaux d'envergure en dollars à faire, plus nous faisons diminuer la cote de bâtiment.

SUIVIS AGRANDISSEMENTS – ÉCOLES DU BOIS JOLI ET DES TROIS-SAISONS

Madame Dufour informe les membres que le CSSD continue à assister aux rencontres mensuelles pour le développement du secteur où sera située l'école des Apprentis-Sages au nord de l'autoroute 50. À l'automne dernier, un second terrain a été proposé au CSSD. Celui-ci se situe au sud de l'autoroute 50 près de la sortie du boul. Lorrain. Celui-ci est à l'étude pour une future demande d'école qui sera faite à l'automne prochain.

Le travail pour les 2 agrandissements aux écoles Saint-Pie X et Bois Joli avance bien. Le CSSD a reçu les commentaires du MEQ pour le premier dépôt des concepts qui sont finalisés à 10 %. Les professionnels travaillent présentement sur la présentation du concept à 30 % au MEQ. Il est prévu de procéder à un appel d'offres à la fin de l'été pour débuter la construction à l'automne prochain. L'agrandissement à l'école Bois Joli sera sur un étage tandis que celui à Saint-Pie X sera sur 2 étages avec un ascenseur afin de rendre l'édifice complètement accessible pour les personnes à mobilité réduite.

RAPPORT DES ACTIVITÉ DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres prennent connaissance des activités de la directrice générale.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
4 avril 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

DÉCISIONS PRISES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant d'accéder à toutes les décisions de la directrice générale :

<https://www.cssd.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire-draveurs/decisions-de-la-directrice-generale>

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 9 mai 2022 à 18 h 30.

C225-2204 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Anne-Marie Loiselle que la séance soit levée. Il est 19h18.

Adopté à l'unanimité



Christian Laforest
Secrétaire général



Jérôme Maltais
Président